

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 27 février 2019, à 17 h 30, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents :

Rémy NORMAND, président  
Anne CORRIVEAU, vice-présidente  
David BEAUCHESNE  
France BILODEAU  
Yvan BOURDEAU  
Geneviève HAMELIN  
Liguori HINSE  
Gaétan PAGEAU  
Annie SANFAÇON  
Marie-Josée SAVARD  
Dominique TANGUAY  
Patrick VOYER

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Luc RICHARD, directeur de la planification des services

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 19-10

*Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 1.1. Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

##### Résolution 19-11

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin, appuyée par M<sup>me</sup> France Bilodeau, il est résolu d'excuser l'absence de M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 30 janvier 2019 et l'assemblée extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2019.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 3. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

#### 4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 janvier 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

### **Résolution 19-12**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 30 janvier 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### **5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2019**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

### **Résolution 19-13**

Sur proposition de M. David Beauchesne, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 1<sup>er</sup> février 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### **6. Dossiers soumis au conseil d'administration**

#### **6.1 Majoration des échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel-cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 19-14**

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu de majorer de 2,25 % les échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel-cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) pour l'exercice financier 2019, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les sommes requises étant prévues au budget 2019.

Adoptée à l'unanimité

#### **6.2 Modification du parcours 9 - arrondissement Les Rivières**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de commentaires reçus de la part des usagers du parcours 9 et afin d'améliorer la desserte du parc industriel de Duberger, le RTC souhaite modifier le tracé du parcours 9 afin de répondre à la demande des usagers en facilitant leurs déplacements;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 19-15**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, il est résolu :

- de modifier le parcours 9 dans l'arrondissement Les Rivières, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DPS-2019-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 15 juin 2019;
- de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification;

la modification étant réalisée à coût nul.

Adoptée à l'unanimité

### **6.3 Modification du parcours 13 - arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge**

CONSIDÉRANT qu'en cohérence avec la nouvelle offre de service à l'aéroport par l'établissement d'un nouveau parcours desservant la gare de train de Sainte-Foy, le RTC souhaite modifier le tracé du parcours 13 afin de le simplifier;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

#### **Résolution 19-16**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, il est résolu :*

- *de modifier le parcours 13 dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DPS-2019-002 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 15 juin 2019;*
- *de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification;*

*la modification étant réalisée à coût nul.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **6.4 Établissement du parcours 76 - arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge**

CONSIDÉRANT qu'en réponse à une demande fréquente d'établissement de parcours dans les axes nord-sud de la part des résidents du Plateau de Québec, et afin de relier l'Aéroport de Québec, la gare d'autocars de Sainte-Foy et la gare de train de Sainte-Foy, le RTC souhaite établir le parcours 76;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

#### **Résolution 19-17**

*Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu :*

- *d'établir le parcours 76 dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DPS-2019-003 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 15 juin 2019;*
- *de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification;*

*les sommes requises étant disponibles au budget 2019 et sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **6.5 Autorisation de dépenses – biens et services courants**

#### **Résolution 19-18**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M<sup>me</sup> France Bilodeau, il est résolu d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant l'obtention d'un service de surveillance (gardiennage) à intervenir avec Neptune Security Services inc., au taux horaire soumis, d'une somme n'excédant pas 1 160 379 \$, incluant une contingence, plus les taxes applicables, pour une période de cinq (5) ans, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **6.6 Autorisation de dépenses – location d'un immeuble**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ses opérations et pour permettre la réalisation du Plan directeur immobilier, le RTC procèdera à des travaux de mise à niveau de son centre administratif situé au 720, rue des Rocailles;

CONSIDÉRANT que, lors des différentes phases des travaux, le RTC doit déménager temporairement l'équipe technologie de l'information et projets de systèmes d'information de la Direction des technologies et projets et que le local envisagé est le local 100 au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5275, boul. des Gradins;

### **Résolution 19-19**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. David Beauchesne, il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail à intervenir avec Immeubles Félix Roussin inc., dont le montant du loyer pour le terme initial n'excède pas 880 662,90 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour une période de cinq (5) ans, la première année de location étant financée par un poste budgétaire d'opération et les années subséquentes par un futur règlement d'emprunt à être adopté.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **6.7 Adoption du règlement n° 367 concernant la construction de la phase II d'un terminus sur le site d'ExpoCité**

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2019-2028 prévoit des investissements de 191 M\$ sur 10 ans pour le développement des infrastructures;

CONSIDÉRANT la volonté du RTC d'offrir une meilleure offre de service lors d'événements ayant lieu sur le site d'ExpoCité et aux abords du Centre Vidéotron en procédant à la construction d'un terminus sur ce site (« le Projet »);

CONSIDÉRANT que le 2 mars 2018, par sa résolution n° 18-17, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 354 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant la construction d'un terminus sur le site d'ExpoCité;

### **Résolution 19-20**

*Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, il est résolu d'adopter le règlement n° 367 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 539 000 \$ concernant la construction de la phase II d'un terminus sur le site d'ExpoCité, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DTP-2019-002 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les sommes requises étant prévues au budget 2019 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **7. Divers**

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

## **8. Période d'intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

## **9. Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 17 h 41.*

---

Rémy Normand, président

---

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale